[illegible] multiplier de la foi et [illegible] marché.

Il faut que la Chambre dégage les responsabilités.

Le rôle du Préfet de police

M. Pierre se défend de vouloir mêler en cause Clémenceau, l'ancien président du Conseil, mais il veut pouvoir se [illegible] politique, qu'il ait pu s'exploiter à travers l'affaire. Mais si responsabilité, il est où [illegible] ne parvient pas à démêler celle de la préfecture de police.

Il est évident que M. Lépine a tout ignoré du [illegible].

Il faut le procès du préfet de police et de la police qu'il accuse de parti-pris, de brutalité et de violence.

M. Lucien Lamy, M. Jaurès déclare que l'opinion publique réclamera que des sanctions n'atent pas [illegible] rapport Dubour, et contre les policiers.

M. Briand répond

M. Briand monte à la tribune.

M. Poincaré. — Les paroles que vient de prononcer à notre endroit M. Jaurès sont graves et [illegible].

Elles m'atteignent trop profondément pour que je n'y réponde pas de suite. Je ne crois pas que [illegible] députés des responsabilités qui m'incombent.

Que M. Jaurès soit rassuré, je le prends.

Que M. Jaurès prenne aussi les siennes !

M. Jaurès n'a pas réuni en sa personne toutes les vertus, toutes les probités qui sont dans l'univers. (Applaudissements). Au point qu'il n'en reste plus une parcelle pour ses contemporains !

Plus grand est son talent, plus il a le devoir d'appuyer que des accusations vérifiées, des preuves et non des hypothèses.

Il n'a pas le droit de dire : qu'on a formé de hautes pensées et qu'on a ensuite rempli son [illegible].

Cette interpellation vient dans un moment singulièrement choisi qui rend la tâche du gouvernement particulièrement difficile.

Des faits étaient connus. On ne les a sortis qu'au moment où mon prédécesseur était absent.

M. Poincaré-Duplessis. — Il a peut-être pris le [illegible] au moment où j'ai su que les faits étaient connus. (Rires).

M. Briand. — On voudrait mettre le gouvernement dans l'obligation soit de désavouer M. Clémenceau, soit de frapper M. Lépine. En bien ! comme de ces opérations ne sera faite. (Applaudissements).

Il y a deux ans, on me disait : Pourquoi avez-vous attendu si longtemps pour arrêter Rochette. Aujourd'hui, on me reproche de m'être trop pressé.

M. Clémenceau s'est ouvert à moi de ses inquiétudes sur les opérations de M. Rochette en province. M. Monnier vint dans mon cabinet, m'annonce qu'une plainte avait été déposée par M. Picheroul, propriétaire de valeurs pour 50.000 fr.

Le procureur ajoutait : Nous n'avons pas le droit de ne pas ouvrir une instruction. Je [illegible] : Soit, mais le juge d'instruction gardera toute sa liberté. J'affirme sur l'honneur que le samedi soir 21 mars, connaissant la plainte, il n'était impossible de savoir ce que ferait, le lundi, le magistrat Berr.

M. Jaurès. — Qui avait renseigné M. Monnier ?

M. Pichereau ?

M. Briand. — M. Pichereau lui-même. (Mouvements prolongés. Exclamations). Comment, voilà un homme qui apporte une plainte, des lettres et le bordereau d'achat; je jugé à trouvé cela suffisant.

M. Lefebvre. — Et la police ?

M. Briand. — Pas parfois lorsque j'aurai réponds à M. Lépine qui m'adresse ses preuves. (Très bien). Le juge s'est déterminé dans l'indépendance de sa fonction. Vous n'avez pas apporté contre lui un commencement de preuve. J'affirme que vous attaquez, vous ne le connaissez pas depuis ces jours derniers. Quant au préfet de police, son rôle est dans cette affaire l'auxiliaire de la justice. Il doit assurer l'ordre. Il s'est tenu au moment des dénonciations. Il a dû à M. Durand ; il n'est pas admissible que parmi les victimes il n'y en ait pas une qui ne se dédit à porter plainte.

En janvier déjà le préfet de police était dans mon rôle. M. Yves Durand s'est mis en campagne. On lui a indiqué une personne qui se prétendait victime de Rochette, et alors ici s'est produite une maladresse, une imprudence. Si M. Yves Durand avait reçu cette personne à son cabinet et l'avait dirigée sur le cabinet du procureur, tout eût été normal. Au lieu d'agir ainsi M. Yves Durand commit l'imprudence d'aller chez le plaignant. Il y est allé en pleine et entière bonne foi. Il a chargé de l'honneur des fonctionnaires placés sous mes ordres. Je les défendrai ici. M. Yves Durand savait-il aller chez un banquier véreux, chez un plaignant fictif. Nous dites oui, je dis non.

Je ne puis laisser dire qu'une pareille machination a été pratiquée par des hommes dont tout le passé est fait d'honnêteté. (Applaudissements au centre et à gauche).

M. Lépine est incapable d'une telle bassesse. (Très bien).

Ici se pose une question grave.

Tout cela a-t-il été fait pour permettre à des spéculateurs, à des policiers, de spéculer à la hausse sur la ruine de Rochette ?

S'il en était ainsi, ils auraient agi comme d'abominables gredins. Mais cela encore, il faut l'établir.

M. Poincaré-Duplessis. — Les personnes incriminées par les journaux ont-elles poursuivi ces journaux ? (Bruit).

M. Jaurès. — Il est établi que le banquier véreux Gaudron chez qui est allé M. Yves Durand, a joué le 21 mars, avant l'arrestation de Rochette, sur des quantités considérables de titres Rochette et avait donc dès lors la certitude de l'arrestation de Rochette; et non il s'exposait à perdre des sommes énormes.

M. Briand. — C'est le fait des banquiers véreux de s'exposer à des opérations dont ils ne savent pas les parties possibles. Le parquet se [illegible] sur la plainte déposée par Picheroul [illegible] combien ce plaignant est fragile. Même si le juge d'instruction avait appris que la plainte était truquée, il aurait pu poursuivre Rochette.

L'étude des affaires Rochette établissait à ses yeux les délits qui lui sont reprochés.

Est-ce à dire que l'affaire soit terminée ? Non.

Il faut rechercher s'il y a eu fraude et faux sur la plainte. Il faut que la vérité soit faite sur ce point.

A-t-on joué à la Bourse dans les conditions indiquées; des fonctionnaires ont-ils joué ? Une instruction est ouverte.

On reproche à l'expert Dufour de n'avoir pas poussé plus loin son enquête, mais il n'en avait pas le droit. Il n'avait pas les pouvoirs d'un [illegible] nécessaires sur les coulisses pour le obliger à produire leurs livres et il les en a [illegible].

Remarquez l'admirable contradiction où se met M. Lépine : il s'écrie : Voyez, c'est sur la plainte [illegible] par l'agent Gaudron qu'on s'est basé pour arrêter Rochette et il n'ajoute pas que c'est sur les déclarations de ce même escroc qu'il base ses accusations contre la police et contre la magistrature !

M. Briand couvre M. Lépine

Eh bien, non, je ne vous livrerai pas cet honnête homme qu'est M. Lépine; qui sans doute [illegible] national à l'heure actuelle.

M. Lépine a rendu à son pays, par son courage et sa probité, des services éclatants.

M. Coty. — Vous le couvrez de fleurs parce qu'il vous connaît parce qu'il vous tient !

M. Briand. — Il a pris la méfiance de vos suppositions. Il est de tradition qu'un préfet de police [illegible] ministre. (Rire et applaudissements).

Ma réponse est plus simple : je connais M. Lépine. C'est le passé d'un brave homme que je tient. Je réponds de sa candidile dans cette affaire. Voilà pourquoi je vous refuse l'honneur et la vie de M. Lépine. (Applaudissements).

Le gouvernement poursuivra la vérité et fera toute la lumière sur les accusations portées contre la magistrature et la police.

S'il est prouvé que des magistrats, des policiers ont manqué à leur devoir, ils seront punis.

M. Lemire. — Et les politiciens aussi ? (Bruit).

M. Briand. — Que la Chambre reste attentive. [illegible] ne peut rien dire ni conseiller. Je ne [illegible] des hommes qui veulent faire [illegible] de ce pays [illegible] scandale.

[illegible] hommes qui veulent faire [illegible] de ce pays [illegible] (Applaudissements). [illegible] Je ne [illegible] discours [illegible] Je ne [illegible] Je n'admets pas qu'on me [illegible] Je n'admets pas qu'on me somme.

M. Barthou. — Soit. Je vous supplie d'apporter la preuve. Cela reviendra au même pour le fond, car vous ne pouvez laisser planer le suspicion sur des magistrats dont la probité est jusqu'ici certainement indiscutable. (Nouveaux applaudissements).

M. Lebeucq. — La situation sera celle que le procureur général s'est créée lui-même.

Je conclus comme l'a dit Me Bernard au tribunal, nous en avons assez de tout cela. Si le gouvernement ne veut pas nous aider à faire un peu d'air pur, à écarter ces suspectés qui se succèdent régulièrement, nous ne pourrons pas continuer à le suivre.

L'interpellation de M. Ceccaldi

M. Ceccaldi a la parole sur les raisons d'ordre politique ou judiciaire qui ont empêché le garde des sceaux d'intervenir quand on lui a signalé la collusion des magistrats de la Seine.

Il dénonce l'accord criminel qui aurait existé entre les magistrats du parquet de la Seine et le banquier véreux Gaudron.

M. Barthou déclare qu'il est responsable du procureur de la République. Il affirme qu'il a ignoré le rôle de Gaudron dans l'affaire Rochette.

M. Georges Berry demande une commission de 33 membres.

L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

Nous le voulons sans restriction, dit M. Briand

M. Raynaud dépose un ordre du jour de confiance dans le gouvernement pour faire une enquête approfondie sur l'affaire Rochette.

M. Briand déclare que le gouvernement ne peut accepter qu'un ordre du jour qui lui marquera pleine et entière confiance.

Il considère la commission d'enquête comme un sujet de trouble et d'agitation.

L'enquête, dit-il, portera sur des magistrats, et tout un ensemble d'opérations judiciaires sur l'affaire même dont la justice est saisie.

La Chambre aura perpétuellement à ordonner des arrestations. A-t-on calculé les conséquences de cette innovation ?

Donner un tel pouvoir à des hommes politiques serait même forcer un crédit moral de la Chambre.

Le gouvernement a promis de rechercher la lumière, mais je ne crois pas à l'efficacité de la commission.

En d'autres temps, j'aurais posé la question de confiance. Aujourd'hui je suis gêné par le fait.

Si cependant vous voiez le principe de la commission d'enquête, il est bien entendu qu'elle ne pourra pas toucher à l'affaire dont le tribunal correctionnel est saisi et surtout qu'elle n'aurait pas de pouvoir judiciaire.

Avant de descendre de la tribune, le président du Conseil demande encore une fois la confiance.

Le président met aux voix l'ordre du jour Raynaud ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement pour faire avec lui toute la lumière dans l'affaire Rochette et prendre toutes les sanctions nécessaires, passe à l'ordre du jour ».

L'ordre du jour de confiance adopté

A 9 heures le président annonce le résultat du [illegible].

L'ordre du jour de confiance est adopté par 305 voix contre 185.

M. Lebeucq propose la nomination d'une commission d'enquête de 33 membres nommée dans le bureau.

M. Berthe demande 44 membres (Exclamations). Après 2 consens à 33 membres.

M. Georges Berry s'y rallie.

La proposition Lebeucq est alors conçue :

« La Chambre, désirant faire la lumière sur les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi l'arrestation du financier Rochette, décide de nommer dans son bureau, une commission de 33 membres. »

Cette proposition est mise aux voix.

L'épreuve est contestée par 200 voix contre [illegible].

La discussion est close.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE 44 ou 33 membres ?

Le président lit des demandes de modifications [illegible] d'après lesquelles la commission aurait été composée de 44 membres.

La Commission de suffrage universel

La Chambre, en dehors du débat sur l'affaire Rochette, qui a occupé presque toute la séance, a adopté des crédits supplémentaires et le projet sur les quatre contributions.

Elle a encore nommé la commission du suffrage universel, au scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

La séance avait été suspendue à 10 heures.

La séance est reprise à 10 h. 25.

Le président donne lecture des élus de la commission du suffrage universel.

Suffrages recueillis :

Liste N° 1	12.380	voix
» N° 2	2.843	»
» N° 3	2.430	»
» N° 4	1.789	»
» N° 5	2.671	»

Total des 4 dernières listes : 9.756 voix.

Sont élus de la liste N° 1 (Liste de la R. P.) :

MM. Buisson 614; Messimy 507; Deschanel 595; Pâtineau 594; Jaurès 582; Groussier 576; Abel Ferry 577; Joseph Reinach 569; Ceccaldi 566 ; Charles Benoist 559 ; Aynard 539 ; Braibant 539; Denys-Cochin 533; Groussau 503; Emile Vincent 312; Vazeille 300 ; Dansette 290; Aubriot 289; Delory 286; Delaporte 284; Prévost 281 ; Laude 278; Failliot 274; Duclaux-Monteil 273; Heuzé 268.

Ces 23 élus sont proportionnalistes.

Liste N° 2, liste républicaine de réforme électorale (6 sièges) :

MM. Dessoye 375; René Besnard 222; Jacquier 205 ; Péret 175; Dalstrand 168; Renaud 149.

La liste N° 3, liste républicaine anti-proportionnaliste (1 siège) :

MM. Modeste-Leroy 307 ; L'abbé Lemire 243 ; Thierry-Cazes 147.

Liste N° 4, liste de péréquation électorale (5 sièges) :

MM. Breton 669; Basly 168; Gioux 147 ; Le Hérissé 138 ; Emile Fabre 138.

Liste N° 5, liste de réforme électorale sans proportionnelle (5 sièges) :

MM. Pelletan 654; Maginot 246; Bouffandeau 225 ; Simyag 191 ; Thomson 152.

La séance est levée à 10 h. 35 et renvoyée à mardi matin à 9 h. 30.

L'AFFAIRE ROCHETTE

Le Gouvernement a obtenu le vote de confiance que le Président du Conseil a exigé et qu'il était bien difficile de lui refuser, puisqu'il y a eu unanimité pour dégager sa responsabilité, pour reconnaître que M. Briand, en tant que ministre de la justice dans le cabinet Clémenceau, ne saurait être incriminé à propos de manœuvres scandaleuses qui préparèrent l'arrestation de M. Rochette.

Pouvait-on, vraiment, renverser le cabinet et en même temps M. Lépine dans les circonstances actuelles ?

La Chambre, avec raison, a reculé devant un acte aussi grave, aussi gros de conséquences et de périls.

M. Briand et tous les membres de son cabinet sont mis hors de cause dans cette déplorable affaire.

Mais quant à M. Lépine, si l'on peut *critiquer* sa conduite, telle *qu'il l'a exposée* lui-même, devant le Conseil municipal de Paris, en réponse à l'intervention de notre ami, Emile Devaux, aucun soupçon n'a effleuré son honorabilité et sa probité personnelles, et on ne saurait sacrifier brutalement un haut fonctionnaire dont les longs et éminents services inspirent la considération et l'estime publique.

M. Briand l'a bien compris et très habilement il a transformé l'affaire Rochette en affaire Lépine, rappelant la haine dont les socialistes révolutionnaires, les anarchistes et les antimilitaristes, poursuivent le préfet de police. Et puis, l'absence de M. Clémenceau compliquait singulièrement la situation. Les ennemis de l'ancien Président du Conseil avaient montré une impudeur un peu excessive à l'accabler en son absence, et la Chambre a compris que l'affaire ne pourrait être complètement éclaircie et précisée que lorsque M. Clémenceau aurait pu fournir des explications.

***

Donc, le Gouvernement a obtenu son vote de confiance à une imposante majorité et la Chambre nommera une commission d'enquête.

Il faut espérer que celle-ci apportera un peu de la lumière qui a manqué au débat d'hier, dominé par la question ministérielle et politique.

M. Briand a couvert M. Lépine, lequel à nouveau, a couvert son chef de cabinet, M. Yves Durand, et M. Barthou a couvert les magistrats de la Seine, lesquels, s'est-il écrié solennellement, ont tous sa confiance. C'est très brave, très généreux !

Tout de même, il apparaît que M. Lépine qui a déclaré que M. Yves Durand avait agi par son ordre dans la recherche d'un plaignant contre Rochette, se fait une singulière idée du rôle de la police !

Et le directeur du cabinet du préfet de police qui, non seulement est commanditaire d'un coulissier, mais qui, à cette question d'un rédacteur du *Journal* : « On vous accuse d'avoir joué à la Bourse, à la veille de l'arrestation de Rochette et d'avoir réalisé un gain important », répond : « Je n'ai jamais joué à la bourse sur *les valeurs de M. Rochette.* »

Donc, il a joué sur d'autres valeurs ? Est-ce tolérable de la part d'un fonctionnaire de cette importance et de ce caractère ? Est-ce admissible aussi qu'un vice-président de la Chambre, comme M. Etienne, soit en même temps président de la Compagnie des Omnibus, et d'une façon générale, peut-on permettre plus longtemps cette action combinée de la politique et de la finance, selon la juste expression de M. Jaurès ?

Les magistrats de la Seine, également auront à s'expliquer en dépit du beau geste de M. Barthou en leur faveur. « Je leur avais recommandé, a dit M. Briand, les plus grands ménagements. Je n'ai su que deux jours après que le tri[illegible] jugé d'instruction, M. Berr, avait ordonné l'arrestation de M. Rochette. »

Comment un juge d'instruction a-t-il [illegible] à ce point méconnaître la « recommandation » de son garde des sceaux ? A quel mobile, à quelle influence a-t-il cédé ? C'est ce qu'il est nécessaire de connaître.

***

La Commission d'enquête aura donc de la besogne et de la besogne utile à accomplir.

Puisse-t-elle s'élever au-dessus des misérables préoccupations politiques, ne pas songer surtout à atteindre des personnalités et à faire œuvre de parti.

Nous ne saurions trop le répéter, ce ne sont pas tant les hommes qu'il faut frapper que les institutions, qu'il est nécessaire de détruire ou de reconstituer sur de nouvelles bases.

C'est la réforme policière et la réforme judiciaire qu'il faut accomplir.

Quand on pense que le syndic de la faillite Rochette, si nous en croyons le *Journal*, touchera, à lui seul, 350.000 francs pour son « travail » dans cette affaire, cela ne donne-t-il pas une idée de la « gangrène » où il faut porter le fer rouge ?

Georges ROBERT.

AU SÉNAT

Paris, 11 juillet.

La séance est ouverte à 3 heures 25.

M. Antonin Dubost préside.

Sur le rapport de M. Antonin Perrier, le Sénat valide M. Boy, comme sénateur de la Haute-Savoie.

MM. Maurice Faure, Louis Blanc et Chabert avaient déposé une demande d'interpellation au ministre de l'agriculture sur la nécessité de venir en aide aux sericiculteurs, victimes des dernières gelées.

M. le ministre du travail dit qu'étant donné l'état de santé de M. Ruau, il est impossible de fixer une date pour la discussion de l'interpellation.

M. Maurice Faure estime qu'il sera possible, pendant les vacances, de donner satisfaction aux sericiculteurs, en prélevant 500.000 fr. sur les crédits de secours dont la commission des finances va demander le vote.

La discussion de l'interpellation est renvoyée « sine die ».

Les réservistes des régions inondées

M. Charles Humbert dépose et fit un rapport sur le projet de loi ayant pour objet de dispenser, *à titre exceptionnel*, celle année, des périodes d'exercice les réservistes et territoriaux des régions inondées.

Le Sénat déclare l'urgence et ordonne la discussion immédiate.

M. Strauss demande s'il sera possible d'accorder le bénéfice de la loi aux nouveaux ravagés que font les inondations.

Le général Brun, ministre de la guerre. — Il va de soi que tous les désastres qui ont pu se produire jusqu'ici seront retenus pour l'application de la loi. (Très bien).

Le projet de loi est adopté.

M. Cochery dépose un projet de loi relatif aux *quatre contributions directes ainsi qu'un projet* portant ouverture d'un crédit sur l'exercice 1910.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi relative à la modification de l'article 1593 du code civil.

M. Poulle, rapporteur, expose l'économie de la proposition de loi; il s'agit d'atténuer la responsabilité des hôteliers et aubergistes prévue, d'une façon illimitée, par l'article 1953 du code civil.

L'article unique est adopté ainsi que la proposition de loi relative à l'extension de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail aux exploitations forestières.

Le Sénat aborde ensuite divers projets et la *séance est levée à 7 heures et renvoyée à mardi* 2 heures.

15 HEURES A BRUXELLES et à L'EXPOSITION
4 fr. 70. — Par train rapide — 4 fr. 70
Voyage du « PROGRES DU NORD », le 14 juillet

ELECTIONS CANTONALES du 24 Juillet

A la Ligue Radicale et Radicale-Socialiste de Lille

On nous communique :

Après examen de la situation politique, la Ligue Radicale et Radicale socialiste de Lille a décidé de mettre comme candidate :

Au Conseil général

Canton Nord : M. Georges Petit.
Canton Sud : M. Cliquennois-Paque.
Canton Ouest : M. Henri Spriet.

Conseil d'arrondissement

Canton Sud-Est : M. Dasrumeaux Ed.
Canton Sud-Ouest : M. Frémaux Emile.
Les Ouvriers Lillois à Bruxelles

Canton de Lille Ouest

Profession de foi de M. Spriet

M. Henri Spriet, candidat au Conseil général, adresse à ses électeurs la profession de foi suivante :

Mes Chers Concitoyens,

Le Parti Radical et Radical Socialiste m'a désigné comme candidat aux élections du Conseil général dans le canton *Ouest*.

Il y a quelque temps, nous menions ensemble la campagne pour les élections législatives, nous allons la reprendre.

Grâce au dévouement et au concours dévoués, la majorité de M. Vandame qui était en 1906 de plus de 2.000 voix était réduite le 24 avril dernier, à une minorité de 600 voix, sur les voix républicaines.

Quelle est exactement la situation de cette circonscription ?

Aux élections législatives dernières M. Vandame obtenait 3699 voix, le candidat socialiste unifié 1471 et le candidat radical 1390, soit à eux deux 2861.

Il nous faut donc un déplacement de moins de 400 voix pour obtenir un ballottage.

Or, la situation est, cette fois, bien meilleure qu'aux élections législatives. La politique de M. Boyle, c'est la politique de M. Vandame.... mais sans M. Vandame qui — je tiens à rendre cet hommage à l'adversaire d'hier — avait joué au sein du Conseil général un rôle considérable.

D'autre part, nous sommes à moins de cent voix des socialistes unifiés. Un modeste effort nous permettra de les dépasser et alors nous pourrons leur demander — de se soumettre.

Nous pouvons donc aller à la bataille avec confiance.

Je n'ai pas besoin de vous faire de longues déclarations. Vous me connaissez et vous savez quel a été mon programme aux élections législatives. Il se résume en ces mots : *Laïcité, Réformes sociales.*

Depuis les élections, nous avons eu à la Chambre la déclaration ministérielle de M. Briand que j'approuve pleinement. J'estime avec lui qu'on doit gouverner avec son Parti et non avec des éléments d'autres partis, mais aussi proche de tous. Les partis doivent conserver leur programme et leur idéal, mais nous ne devons pas décourager les bonnes volontés : Je suis pour la politique de la main tendue, et non du poing fermé.

Les électeurs ont compris, général cont d'adversaires politiques bien moins accentué que les élections législatives.

Ce que vous voulez c'est un homme qui sache se dévouer pour les autres, qui vive [illegible] pour lui que pour vous, qui soit toujours prêt à répondre à votre appel, à vous rendre service quand vous aurez besoin de lui.

Je m'engage à être cet homme, si je suis notre élu.

Vive la République laïque, démocratique et sociale !

Lille, 11 juillet 1910.

Henri SPRIET,
Avocat,
Docteur en droit. Diplômé des Sciences Politiques.

Canton Sud-Est de Lille

M. Craper, candidat au Conseil d'arrondissement du canton de Lille Sud-Est, adresse aux électeurs la profession de foi suivante :

Mes chers Concitoyens,

Désigné par le Comité Radical Lillois pour soutenir aux élections cantonales les idées républicaines et démocratiques dans le canton Sud-Est, je n'ai pas cru devoir me dérober à la charge et à l'honneur de tenir le drapeau républicain dans la lutte électorale qui s'ouvre. Je suis convaincu que dans ce canton il y a place pour un candidat également éloigné des partis extrêmes, de droite et de gauche, et résolu à faire triompher sur le terrain économique toutes les questions pouvant faciliter le développement commercial de notre région Arrageois déterminé du collectivisme, je n'en suis pas moins résolu, au point de vue politique et social, à aider de tout mon pouvoir à l'aboutissement de toutes les réformes, pourvu qu'elles soient accomplies dans l'ordre indispensable pour la bonne marche des affaires du pays.

Commerçants,

Plus spécialement versé dans les questions économiques par sa situation dans plusieurs organisations commerciales et professionnelles de la ville de Lille, je tiens à assurer les commerçants du canton Sud-Est qu'ils peuvent compter sur mon dévouement le plus absolu pour me faire leur porte-parole au Conseil d'arrondissement en toutes circonstances.

Sans m'attarder à indiquer dans cette profession de foi toutes les questions susceptibles d'être soulevées, je déclare que les soussignés feront l'objet des premiers vœux que je déposerai :

Révision complète de la loi sur le repos hebdomadaire afin de lui donner plus de souplesse dans son application.

Répartition plus équitable de la patente entre tous les commerçants.

Révision de l'assiette de l'impôt pour les Bourses et Chambres de Commerce.

Suppression de la licence pour les débitants de boissons.

Suppression du privilège inique des bouilleurs de cru.

Opposition à tout nouveau monopole d'Etat et à tous impôts nouveaux.

Partisan convaincu des retraites ouvrières et paysannes, je désire toutefois qu'elles soient alimentées sans qu'aucune contribution ne soit demandée aux employés, ouvriers et employés. Les réformes nécessaires pouvant se trouver en recherchant des économies dans notre énorme budget.

Employés et Ouvriers,

Ancien employé de commerce, j'ai été mis à *même de connaître tous les besoins et les aspirations du salariat employé et ouvrier, aucun* progrès social ne me fait peur, mon concours est donc d'ores et déjà acquis à toute proposition tendant à améliorer le sort du travailleur et à lui donner le bien-être auquel il peut justement prétendre

Electeurs du Canton Sud-Est,

En ce qui concerne ma ligne de conduite politique je me réclame du Parti Radical et suis nettement et par principe, partisan de la Représentation Proportionnelle avec scrutin de liste.

Si vous estimez que ma profession de foi répond à vos aspirations, vous ferez triompher sur mon nom le 24 juillet prochain, un programme d'ordre, de démocratie et de liberté.

Vive la République !

Constant CRAPEZ.

Canton de Valenciennes Est

Les membres du Comité républicain du canton Est se sont réunis en Congrès dimanche dernier, à leur siège, passage Boca, à l'effet de désigner un candidat à l'élection du 24 juillet, au Conseil d'arrondissement.

Après que M. Lopez, président, eut donné lecture des lettres d'excuses de MM. Bouvier, député, et de Lauwereyns, vice-président du Comité, et d'une lettre par laquelle M. Clerquin-Lesur, conseiller sortant, annonçait son intention de ne plus solliciter le renouvellement de son mandat, l'assistance acclame à l'unanimité le candidature de M. Huyghe-Mallet, maire de Quiévrechain.

M. Huyghe-Mallet, en quelques mots remercia et développa les principaux points de son programme.

Canton de Bouchain

Les délégués républicains des communes du canton de Bouchain, réunis à la mairie de Bouchain sous la présidence de M. César Caullet, conseiller général, ont acclamé la candidature de M. Clément Coquelle, conseiller d'arrondissement sortant.

Canton de Merville

Nous croyons savoir que le conseiller sortant, M. César Duquenne, ne se représentera pas et que le parti réactionnaire-clérical (dit libéral ? ô ironie des mots) a arrêté son choix sur M. Charles Wembergue, notaire, ancien maire clérical de Merville.

On dit que le parti républicain aurait l'intention d'engager la lutte en patronnant un candidat susceptible de donner satisfaction à tous les électeurs ayant des aspirations libérales et républicaines. Nous faisons des vœux ardents pour que nos amis du canton de Merville donnent suite à cette intention, afin d'arriver à le libérer de l'influence néfaste des réactionnaires-cléricaux.

M. Wembergue n'est que l'alter ego de M. Duquenne, s'il est élu rien ne sera changé, et les intérêts du canton, des communes et des particuliers seront remis entre des mains inhabiles à les défendre et en tous cas peu qualifiées pour les faire valoir auprès de l'autorité supérieure.

Conseil départemental

Mesdames et chères Collègues,

Fermement sollicitée par les Institutrices qui m'ont offert la candidature, j'ai l'honneur de me présenter à nouveau à vos suffrages.

Le groupement vient de me faire parvenir l'ordre du jour suivant :

« Le Groupement des Institutrices remercie les 817 Institutrices qui ont affirmé sur le nom de « Madame Brême leur ideal de justice, de probité et d'honnêteté professionnelles ; décide à l'unanimité qu'il n'est pas possible de se désintéresser de la lutte qui se livre au Conseil départemental à faire tout leur devoir « pour assurer le siège de Madame Brême ».

Recevez, chère Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs de confiance, dévouement et de bonne confraternité.

Mme BRAME-TALMA.

« Dans lettre signée « Un groupe d'Institutrices » adressée à Mme Déghilage, nous extrayons ce passage, que nous donnons impartialement, comme nous l'avons fait des précédents documents.

Vous n'avez pas répondu aux questions que nous vous avons posées et qui sont les suivantes :

1° Vous adonc impose, avec la promotion au choix, l'obligation de profiter des avantages matériel qu'elle entraîne ?

2° Pour quelles raisons avez-vous abandonné une collègue et amie, qui a deux reprises, figura sur la même liste que vous dans les élections au Conseil départemental ?

3° Pourquoi, après avoir défendu l'idée des associations [illegible] et annoncé la création prochaine de l'une d'elles dans le Nord, en [illegible] l'adversaire, à l'heure actuelle ?

Qui que nous soyons, nous sommes bien certaines à vous suivre, jusqu'aujourd'hui vous avez fait beaucoup de bruit, mais nous constatons que votre action coopérative est désolée aux intérêts matériels, professionnels et moraux des institutrices du Nord. Votre personnalité nous est indifférente, mais nous vous donnons l'assurance que vous nous trouverez devant vous jusqu'au moment où toutes nos collègues, surtout nos collègues du fond des campagnes, sauront qui vous êtes au point de vue corporatif...

Un groupe d'institutrices de Lille.

VIe CONGRÈS de la Société Républicaine des Conférences Populaires A DUNKERQUE

Nous avons dit que M. Georges Trouillot, Ministre des Colonies, a accepté de présider le banquet de clôture du Congrès, dimanche prochain.

M. Trouillot, arrivera à midi par train spécial ; il sera accompagné de M. Duprat, directeur de son cabinet ainsi que de la plupart des députés et sénateurs du Nord et du Pas-de-Calais.

Le cortège se rendra à l'Hôtel de Ville où aura lieu une réception officielle, puis à la Chambre de Commerce où le ministre sera également reçu.

Après les présentations, une promenade à travers les bassins et les chantiers d'agrandissement du port sera offerte au ministre qui, à 2 heures, procédera à la pose de la première pierre du Nouvel Hôtel des Postes. M. Trouillot, présidera, à 2 heures ½, la séance de clôture du Congrès de la Société des Conférences populaires et, à 3 h. ½, dans le hangar Jean-Bart un banquet de 800 couverts.

Le Ministre y prendra la parole. Puis, à 6 heures, il sera reconduit à la gare où il reprendra place dans le train spécial.

Les dernières adhésions parviennent au Président du Comité d'organisation, M. Maurice Vollaeys, avocat, 26, rue Roger, Dunkerque.

Nous ne pouvons qu'engager nos amis à se hâter, s'ils veulent profiter des billets de chemin de fer à prix réduits.

Voici le programme du Congrès :

1re journée. — Samedi 16 juillet. — Matin : 10 heures, grands salons de l'Hôtel de Ville, ouverture des travaux, vérification des pouvoirs, nomination du bureau, allocution du président ; de 11 heures à midi, travaux des commissions ; à midi ½, réception des congressistes à l'Hôtel de Ville, vins d'honneur offerts par la municipalité. — Après-midi : 2 heures, travail des commissions ; 4 heures, réunion générale, discussion des rapports. Les séances plénières auront lieu dans la salle du conseil (rez-de-chaussée). Les réunions de la 1re commission, salle des Commissions ; de la 2e commission, salle du Conseil (rez-de-chaussée) ; de la 3e commission, salle du Conseil (premier étage).

2e journée. — Dimanche 17 juillet. — Matin : de 9 heures à 11 heures, séance plénière, salle du Conseil (rez-de-chaussée). — Après-midi : à 2 heures, pose de la première pierre du Hôtel des Postes ; à 3 heures, Théâtre municipal, séance de clôture du Congrès ; rapport de M. Wellhoff, délégué régional ; compte rendu des travaux du Congrès, par M. Louis, juge de paix ; conférence sur la propagande républicaine par M. F. Maurette, agrégé de l'Université ; allocution de M. le Ministre ; à 3 heures ½ précises, au hangar de l'Esplanade Jean-Bart, grand banquet offert à M. Trouillot, ministre des Colonies.

Première commissions (salle des Commissions, 1er étage, rue du Quai). — A. — Des sociétés de préparation militaire (des moyens de faire aboutir les vœux du Congrès de 1909), rapporteur, M. Wellhoff, receveur municipal de Lille. — B. — Des sociétés de préparation maritime ; leurs avantages, leurs inconvénients. Décisions à prendre. Rapporteur, M. Vollaeys, avocat, 26, rue Royer, Dunkerque. — C. — Des conférences, de leur recrutement. Rapporteur, M. Lecouffe, délégué de la section de Lillers.

Deuxième commission (salle du Conseil, rez-de-chaussée). — A. — Du féminisme en général et des moyens particuliers à employer pour faire venir les femmes aux conférences. Rapporteur, Mme Maria Veronne, avocate à la Cour d'Appel de Paris. — B. — Création d'un enseignement populaire technique, industriel, commercial et agricole. Rapporteur, M. Vollaeys, avocat, 26, rue Royer, Dunkerque. — C. — De l'orientation des conférences ; de leur spécialisation s'il y a lieu. Rapporteurs, MM. Thery, vice-président de la section de Dunkerque ; Clavières, professeur à Dunkerque. — D. — De l'enseignement gratuit à tous les degrés. Rapporteurs, MM. Quintin, délégué de la section d'Estaires ; Clavières, professeur à Dunkerque.

Troisième commission (salle des Commissions). — A. — Cours et conférences dans les milieux spéciaux et douaniers. Rapporteur, M. Drimille, instituteur à Loos. — B. — Conférences dans les hôpitaux, hospice, prisons et casernes. Rapporteur, M. Versquel, instituteur à Sin-le-Noble. — C. — Des conférences dans les milieux agricoles. Rapporteur, M. Loos, juge de paix à Cervin.

NOUVELLES DE PARTOUT

FRANCE

LISIEUX. — On a trouvé près de Livarot, le cadavre d'un sieur Besbois, bûcheron ; la tête sectionnée avait disparu. Le meurtrier, Auguste Delion, 24 ans, arrêté, semble simuler la folie.

BREST. — En démolissant la vieille église de Locquenolé (Finistère), on a découvert 150 squelettes sous les dalles, entassés sur trois rangs. Quels sont ces squelettes ? C'est ce qu'on recherche.

ÉTRANGER

BERLIN. — La foudre tombant sur un arbre, a tué un fonctionnaire et ses deux fils qui cueillaient des cerises.

ROME. — La fameuse tour penchée de Pise menace de s'écrouler : on n'y sonne plus les cloches.

NEW-YORK. — Les révolutionnaires ont mis hors d'état une canonnière ; il y a eu 20 tués et 50 blessés.

POUR EVITER D'ATTENDRE DANS NOS BUREAUX
Se faire inscrire dès maintenant pour le voyage à l'Exposition de Bruxelles
4 fr. 70. — LE 14 JUILLET — 4 fr. 70

Carnet du Lecteur

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Sapeurs-pompiers. — Ont été nommés aux grades ci-après dans le corps des sapeurs-pompiers : MM. Wiberlet, lieutenant à Dechy ; Rideau, capitaine en 1er à Douai ; Debruyne, lieutenant à Douai ; Darras, lieutenant à Aigny ; Monthy, lieutenant à Saint-Amand ; Blart, sous-lieutenant à Saint-Amand.